

Valider le niveau A2 en langue vivante- Principes directeurs

De nombreux collègues nous interrogent aujourd'hui encore sur les modalités de validation du niveau A2, nécessaire pour l'obtention du DNB. L'inspection de langues vivantes tente donc d'apporter une réponse sous forme d'un vade-mecum de la validation pour que, dès à présent, les enseignants de langue puissent mettre en œuvre entraînement **et** évaluation.

Rappelons en **préambule**...

– que le niveau A2 correspond au pilier 2 du Socle Commun de connaissances et de compétences (maîtrise d'une LVE) : il est le niveau minimum exigible en fin de scolarité,

– que ce niveau A2 est, au regard des programmes, celui visé **en fin de palier 1** au collège (fin de 5^e) - le niveau visé en fin de 3^e étant le niveau B1 pour la LV1. On est donc en droit d'attendre que la très grande majorité des élèves de 3^e ait atteint, et même dépassé A2 en LV1. Pour la LV2 – les élèves ont le choix de la langue prise en compte pour le DNB, le niveau A2 est théoriquement atteint en fin d'année de 3^{ème}, on validera donc au fur et à mesure de l'apprentissage, en laissant aux élèves les moins performants le temps de progresser à leur rythme.

Avant de voir les grilles simplifiées que nous vous proposons d'adopter cette année, il nous semble opportun d'énoncer les **principes directeurs** que chacun devra respecter :

- Chaque activité langagière...

- ✓compréhension orale
- ✓expression orale en continu
- ✓expression orale en interaction
- ✓compréhension écrite
- ✓expression écrite

doit faire l'objet d'un **entraînement spécifique**, d'une **évaluation spécifique**. Cela suppose donc de veiller à un bon équilibre entre les 5 activités langagières, les élèves n'étant pas toujours suffisamment entraînés à l'expression orale **en continu** (garder la parole pendant au moins une minute) et **en interaction**).

- Cette évaluation se fait sur le mode du **contrôle continu** : il ne saurait être question d'organiser une « épreuve spécifique de validation du niveau A2 ». C'est à chaque cours de langue que le professeur a la possibilité de valider lorsqu'il estime qu'une compétence est acquise.

- Nous proposons aux professeurs d'utiliser, dans toutes les langues, les mêmes grilles proposées ci-joint. Elles sont inspirées des grilles Eduscol que nous avons simplifiées.

- Il s'agit d'une **évaluation positive**, qui prend en compte d'autres compétences que la seule maîtrise du code linguistique. A ce sujet, il faut garder présent à l'esprit quel est le degré de maîtrise du code au niveau A2 : des fautes de

morphosyntaxe sont « normales » et tolérables quand elles ne gênent pas la compréhension.

- Il faut entraîner avant d'évaluer : on peut considérer qu'une compétence (micro-compétence correspondant à un descripteur des grilles) est acquise lorsqu'elle a été constatée à au moins deux reprises, et à partir de supports différents, chez un même élève.

- On aura compris qu'il ne faut pas attendre l'année de 3^o pour évaluer par compétences, mais commencer dès cette année en 4^o. Il faudra veiller à la transmission des informations d'une année à l'autre, notamment en cas de changement de professeur de langue:

→ pourquoi ne pas créer un livret électronique de l'élève sur la base des grilles d'évaluation ?

→ Les grilles ci-dessous pourraient être jointes au bulletin trimestriel, de façon à informer les parents et aider en fin de parcours au choix de la langue prise en compte pour le DNB.

On indiquera si les compétences sont considérées comme acquises (A), en cours d'acquisition (ECA) ou non encore acquises (NA) :

(LV1)	A1(niveau fin de primaire)	A2(niveau visé en fin de 5 ^{ème} et requis pour le DNB)	B1(niveau visé en fin de 3ème)
Écouter			
Lire			
écrire			
Parler en continu			
Parler en interaction			
(LV2)	A2(niveau visé en fin de 3 ^{ème} et requis pour le DNB)		
Écouter			
Lire			
écrire			
Parler en continu			
Parler en interaction			

- Enfin, faut-il ajouter que cette validation ne peut être menée à bien qu'en **interlangues** dans l'établissement ? Cela suppose concertation, réflexion commune entre les enseignants de langues, puis harmonisation.

- Les élèves de 3^{ème} qui risquent de ne pas atteindre le niveau A2 en fin d'année, doivent faire l'objet d'une attention particulière: ils relèvent de **l'accompagnement éducatif**, tout doit être mis en œuvre pour les amener à ce niveau minimum.

- Quant aux élèves qui ne valideraient pas le niveau A2, il faudra leur expliquer quels sont leurs acquis (toujours dans le cadre d'une évaluation positive), en quoi ces acquis sont insuffisants au regard de A2.